



**SYNDICAT MIXTE
BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD**
Réunion du Comité Syndical
du 9 décembre 2019

**Réunion du Comité Syndical
du 9 décembre 2019**



Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 5 novembre 2019 s'est réuni le lundi 9 décembre 2019 à 15 Heures 00 à la Salle des Anciennes Ecoles de la Mollière à Cayeux-sur-Mer

Membres : 36

Présents : 27

Nombre de Votants : 27

Nombre de Voix : 47

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Hubert DE JENLIS
- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT
- Monsieur Emmanuel NOIRET
- Madame Brigitte LHOMME
- Madame Carole BIZET
- Madame Jocelyne MARTIN

Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET, Maire de Fort-Mahon Plage
- Monsieur François BIZET, Conseiller Municipal de Ponthoile
- Madame Jeanine BOURGAU, Maire de Le Crotoy
- Madame Nicole BOUTARD, Conseiller Municipal de Favières
- Monsieur Jean DOMITILE, Conseiller Municipal de Noyelles-sur-Mer
- Monsieur Bernard DUCROCQ, Maire de Pendé
- Monsieur Jean GORRIEZ, Maire de Saigneville
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE, Maire de Cayeux-sur-Mer
- Monsieur Bernard LEFEBVRE, Adjoint au Maire de Saint-Valery-sur-Somme
- Monsieur Jean-Marie MACHAT, Maire d'Estreboeuf
- Monsieur Emile RIQUET, Maire de Saint-Quentin-en-Tourmont
- Madame Marthe SUEUR, Maire d'Ault
- Monsieur Marc VOLANT, Maire de Quend

Suppléants :

- Monsieur Michel DELEPINE, Maire de Mers-les-Bains
- Madame Ariane PLANCHON, Conseillère Municipale de Saint-Quentin-La-Motte-Croix au Bailly

Représentants des EPCI

- Monsieur Claude HERTAULT (CCPM)
- Monsieur Emmanuel DELAHAYE (CABS)

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Bernard DAVERGNE
- Madame Delphine DAMIS-FRICOURT
- Madame Nathalie TEMMERMANN
- Monsieur Francis LEC

Représentants des Communes

- Monsieur Jean-Yves BLONDIN, Maire de Lanchères
- Monsieur Reynald BOULENGER, Maire de Saint-Quentin-La-Motte-Croix au Bailly
- Monsieur Michel BOUTIN, Maire de Boismont
- Monsieur Emmanuel MAQUET, Conseiller Municipal de Mers-les-Bains
- Monsieur Alain HENOCQUE, Maire de Woignarue

Représentants des EPCI

- Monsieur Gérard LHEUREUX (CCPM)
- Monsieur Laurent JACQUES (CCVS)
- Monsieur Alain TROUËSSIN (CCVS)
- Monsieur Nicolas DUMMONT (CABS)

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Représentants des Communes

- Monsieur Raynald BOULENGER, Maire de Saint-Quentin-La-Motte-Croix-au-Bailly a donné pouvoir à Madame Ariane PLANCHON, Conseillère Municipale
- Monsieur Emmanuel MAQUET, Conseiller Municipal de Mers-les-Bains a donné pouvoir à Monsieur Michel DELEPINE, Maire

Représentants des EPCI

- Monsieur Gérard LHEUREUX (CCPM) a donné pouvoir à Monsieur Guy TAECK (CCPM)
- Monsieur Alain TROUËSSIN (CCVS) a donné pouvoir à Serge HEYNSSSENS (CCVS)

Participaient également à cette réunion

- Monsieur Bruno DALLE
- Monsieur Pierre DE LIMERVILLE
- Monsieur Bruno DROZ-BARTHOLET
- Monsieur Yann DUFOUR
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Jérôme COURTOIS
- Monsieur Nicolas MINEL, Conseil départemental de la Somme
- Monsieur Thierry BALESSENT
- Monsieur Matthieu BLIN
- Madame Valérie MONFLIER

Sont également excusés

- Monsieur Jean-Luc POUGET, Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Frédéric LEONARDI, Directeur Général Adjoint Conseil Départemental de la Somme
- Madame Corinne VASSALLI, Directrice de l'Environnement, Conseil Départemental de la Somme
- Madame Flavie DUTRY, Adjoint au Directeur Général Adjoint, Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Jean-Luc NOTEBAERT, Trésorier d'Abbeville
- Monsieur Hervé LEU
- Monsieur Florian BOUTHORS

| |
|----------------------|
| PROCES-VERBAL |
|----------------------|

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical en date du 30 septembre 2019

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 46 voix pour et 1 abstention (Madame Ariane PLANCHON) d'approuver le procès-verbal du Comité Syndical du 30 septembre 2019.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 8
Collège des Membres des Communes : 14

2 - Nomination d'un membre suppléant au sein de l'Association Nationale des Elus du Littoral

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de désigner Madame Carole BIZET en qualité de suppléante pour siéger au sein de l'Association Nationale des Elus du Littoral.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 8
Collège des Membres des Communes : 15

3 - Autorisation donnée au Président de souscrire des Marchés

En application des dispositions de l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la délibération autorisant le Président à souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

1. Marché d'édition et de traitement des bulletins de paye de la régie Destination Baie de Somme

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée, avec un montant prévisionnel annuel de 35 000 €HT, qui sera conclu sous la forme d'un accord cadre/marché à bons de commande, passé avec un seul opérateur économique pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2020, renouvelable deux fois une année, avec un maximum annuel de 50 000 €HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif à l'édition et au traitement des fiches de paye de la régie Destination Baie de Somme ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

2. Marché de réparation des fissures et de renforcement de la charpente de l'Aquaclub

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée, avec un montant prévisionnel de 365 000 €HT environ selon estimation d'un cabinet d'études. Afin de faire coïncider ces travaux avec les périodes de fermeture du site, le marché sera composé de deux phases (janvier 2020 pour la réparation des fissures, automne 2020 pour le renforcement de la charpente).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer par anticipation le marché de travaux de réparation de la charpente de l'Aquaclub et les actes d'exécution s'y rapportant.

3. Marché de fourniture et livraison de produits alimentaires artisanaux salés

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée avec un montant prévisionnel annuel de 35 000 €HT environ, qui sera conclu sous la forme d'un accord cadre/marché à bons de commande, pour une durée d'un an, renouvelable trois fois une année, avec un maximum annuel de 55 000 €HT. Le marché sera composé de trois lots, qui seront

chacun attribués à un ou plusieurs opérateurs économique (maximum 5) :

Lot 1 : conserves de viandes et gibiers

Lot 2 : conserves de poissons et fruits de mer

Lot3 : conserves de végétaux de la Baie de Somme et de condiments

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif aux produits alimentaires artisanaux salés, ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 15

4 - Signature d'une convention avec ADI Somme

Comme chaque année, le Syndicat Mixte propose aux membres du Comité Syndical, une convention qui fixe les modalités d'intervention d'ADI Somme, dans son chantier d'insertion aux Jardins de Valloires.

La participation financière du Syndicat Mixte est fixée, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, à 41 990 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 46 voix pour et 1 abstention (Monsieur Michel DELEPINE) d'approuver la convention pour la mise en œuvre d'un chantier départemental et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 14

5 - Aquaclub de Belle Dune / Création d'un bassin de nage - Convention avec la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre → ajourné

Monsieur HAUSSOULIER indique qu'il ajourne ce rapport car une réunion de travail doit avoir lieu avec la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre afin de fixer les conditions de la convention.

6 - Propriétés du Syndicat Mixte - Remboursement des taxes foncières

Le Syndicat Mixte est redevable d'impôts fonciers sur les terrains et bâtiments pour lesquels il est propriétaire ou emphytéote.

Une partie de ces taxes foncières est remboursée par la Société Pierre et Vacances, dans le cadre de la mise à disposition de terrains et bâtiments par le Syndicat Mixte.

Par ailleurs, il convient de faire supporter par la régie Destination Baie de Somme, les montant de taxes foncières versés par le Syndicat Mixte correspondant aux taxes foncières 2019 des différents sites dont elle est gestionnaire.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à faire supporter par la régie Destination Baie de Somme, le remboursement de taxe foncières 2019 des différents sites dont elle est gestionnaire et par la société Pierre et vacances, le remboursement de la taxe foncière ainsi qu'à renouveler chaque année l'ensemble de ce dispositif.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 15

7 - Budget 2019 – Décision modificative

1 - Budget Principal Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard – 4^{ème} Décision Modificative :

A – Transfert d'avance remboursable en subvention :

A la suite du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, le Syndicat Mixte a retrouvé l'origine du versement correspondant à l'inscription dans nos comptes de gestion en avance financière de la Région pour 647 706,22 €. Le Syndicat Mixte a reçu la confirmation que la Région Hauts-de-France n'a aucune avance remboursable à son encontre. Elle nous a indiqué que le Syndicat Mixte peut procéder au reclassement de cette somme.

B – Opération 3016 « Parking de la Galiote » :

Pour permettre au Syndicat Mixte d'engager le marché de maîtrise d'œuvre pour le parking de la Galiote à Mers-les-Bains, financé à hauteur 70 % par la Commune et de 30 % par le Conseil départemental de la Somme, je vous propose les inscriptions budgétaires suivantes :

Dépenses d'investissement :

Opération 3016 « Parking de la Galiote » : 126 000,00 €
à l'article 2314 « Constructions en cours » : 126 000,00 €

Recettes d'investissement :

Opération 3016 « Parking de la Galiote » : 105 000,00 €
à l'article 1323 « Subvention du Département » : 31 500,00 €
à l'article 13241 « Subvention des Communes » : 73 500,00 €

C – Opérations PAPI :

1 - Pour permettre au Syndicat Mixte de reclasser le montant des subventions perçues du Conseil Départemental de la Somme sur le programme PAPI, qui avaient été comptabilisées à l'opération 4000 « PAPI », ainsi que de prévoir les inscriptions budgétaires correspondantes en dépenses, il a été proposé des inscriptions budgétaires.

2 - Pour nous permettre de comptabiliser le montant des subventions perçues du Conseil Départemental de la Somme sur le programme PAPI, qui n'ont pas encore été comptabilisées dans nos comptes, et pour permettre au Syndicat Mixte de prévoir les inscriptions budgétaires correspondantes en dépenses, il a été proposé des inscriptions budgétaires.

D – Inscriptions budgétaires complémentaires :

Pour permettre au Syndicat Mixte d'engager la commande pour l'achat de matériels (*un tracteur, un chargeur et un bras épareur avec option disques de coupe*) destinés à remplacer et à compléter ceux destinés à l'entretien du Plan vélo, et d'obtenir une livraison pour le printemps de l'année prochaine, je vous propose les inscriptions budgétaires suivantes :

Dépenses d'investissement :

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 110 000,00 €
à l'article 2158 « Autres matériels et outillages » : 110 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les inscriptions budgétaires permettant au Président d'engager ces dépenses et de les payer.

2 – Budget Annexe Gestion des Propriétés du Conservatoire : 2^{ème} Décision Modificative

A – Opération Basse Vallée

L'opération Basse vallée est conduite par le Syndicat Mixte en collaboration avec la Fédération de Chasse. Le Syndicat Mixte a déjà perçu une avance de subvention de l'Agence de l'Eau, c'est pourquoi je vous propose de reverser la quote-part revenant à la Fédération de chasse puisqu'elle a présenté au Syndicat Mixte des dépenses réalisées pour un montant supérieur au reversement envisagé. Il a été proposé l'inscription budgétaire suivante permettant d'effectuer ce reversement :

Recettes d'investissement :

Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » : 60 741,00 €

Dépenses d'investissement :

Opération 3006 « Programme gestion hydraulique Basse Vallée » :
60 741,00 €
à l'article 1318« Autres subventions » : 60 741,00 €

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 023 « Virement de la section d'investissement » : 60 741,00 €

B – Restauration poste d'observation :

Pour permettre au Syndicat Mixte d'effectuer la restauration du poste d'observation n° 3 d'un montant estimé à 25 000 €, il est nécessaire de prévoir l'inscription budgétaire par diminution sur l'opération complémentaire Dune à Dune. Ceci se traduit par la proposition d'inscription budgétaire suivante :

Dépenses d'investissement :

Opération 201403 « Réam postes d'observation » : 25 000,00 €
à l'article 2181« Installations, Aménagements divers » : 25 000,00 €
Opération 3010 « Programme Cpltaire Dune à Dune » : - 25 000,00 €
à l'article 2314« Construction sur sol autrui » : - 25 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les inscriptions budgétaires ci-dessus, permettant au Président d'engager ces dépenses et de les payer.

3 – Budget Annexe ZAC du ROYON : 1^{ère} Décision Modificative

A la suite des négociations avec le Groupe Pierre et Vacances, le Syndicat Mixte va commencer les travaux liés au déplacement du trou numéro 15 du Golf de Belle Dune.

Pour permettre d'engager les marchés de travaux, il a été proposé l'inscription budgétaire suivante :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 « Charges à caractère général » : 444 000,00 €
à l'article 6045« Achat d'études, prestations de service » : 444 000,00 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 042 « Transfert entre sections » : 444 000,00 €
à l'article 7133« Variation des en-cours » : 444 000,00 €

Dépenses d'investissement :

Chapitre 040 « Transfert entre sections » : 444 000,00 €
à l'article 3355« En-cours de production » : 444 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les inscriptions budgétaires, permettant au Président d'engager ces dépenses et de les payer.

4 - Budget annexe Destination Baie de Somme : 3^{ème} Décision Modificative

A – Réhabilitation de l'Aquaclub :

Les marchés de maîtrise d'œuvre sont en cours et le Syndicat Mixte doit prévoir dès à présent une inscription budgétaire complémentaire sans attendre les financements à venir pour permettre au Syndicat Mixte d'engager l'ensemble des marchés actuellement en cours, y compris sur le bassin de nage supplémentaire. Comme le programme d'investissements initialement prévus pour cette année ne sera pas entièrement réalisé, il a été proposé de compenser cette inscription nouvelle par une diminution des inscriptions budgétaires initiales :

Dépenses d'investissement :

| | |
|---|----------------|
| Opération 33002 « Réhabilitation Aquaclub » : | 112 010,00 € |
| à l'article 2314 « Constructions en cours » : | 112 010,00 € |
| Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : | - 112 010,00 € |
| à l'article 2181 « Agencements aménagements divers » :- | 112 010,00 € |

B – Annulation d'inscription budgétaire :

A la suite de la constatation de l'absence de besoin de crédit aux chapitres 040/042 pour faire face aux annulations de sorties d'investissements, il a été proposé de les annuler et de les imputer en compensation de l'inscription ci-dessus et d'affecter le solde disponible au chapitre 011 pour compléter les achats de marchandises. Il en résulte les inscriptions suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

| | |
|--|---------------|
| Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert » : | - 50 000,00 € |
| à l'article 675 « Eléments d'actifs cédés » : | - 50 000,00 € |
| Chapitre 011 « Charges à caractère général » : | 50 000,00 € |
| à l'article 601 « Achats de matières premières » : | 50 000,00 € |

Recettes d'investissements :

| | |
|--|---------------|
| Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert » : | - 50 000,00 € |
| à l'article 2051 « Licences » : | - 50 000,00 € |

C – Inscriptions budgétaires liées à l'accroissement d'activité 2019 :

Depuis le début de l'année 2019, le Syndicat Mixte continue de constater des recettes de fonctionnement plus importantes que celles prévues initialement au Budget primitif 2019.

Il a été proposé de constater une partie de ces recettes nouvelles et d'ouvrir les inscriptions budgétaires permettant de couvrir les dépenses supplémentaires en matière d'approvisionnement (100 K€), de personnel (50 K€). L'ensemble se traduit par les propositions d'inscriptions budgétaires suivantes :

Recettes de fonctionnement :

| | |
|---|--------------|
| Chapitre 70 « Ventes de produits et de prestations de service » : | 150 000,00 € |
| à l'article 706 « Prestations de service » : | 100 000,00 € |
| à l'article 707 « Ventes de marchandises » : | 50 000,00 € |

Dépenses de fonctionnement :

| | |
|--|--------------|
| Chapitre 011 « Charges à caractère général » : | 100 000,00 € |
| à l'article 601 « Achats stockés » : | 50 000,00 € |
| à l'article 607 « Achats de marchandises » : | 50 000,00 € |
| Chapitre 012 « Charges de personnel » : | 50 000,00 € |
| à l'article 6411 « Salaires » : | 35 000,00 € |

à l'article 6451« Cotisations sociales » : 15 000,00 €

Monsieur HAUSSOULIER informe les membres du Comité Syndical que le projet Pierre et Vacances avance. De nouveaux logements vont donc être construits. Monsieur BAILLET indique qu'il faut bien faire comprendre aux populations ce nouveau projet Pierre et Vacances. Monsieur HAUSSOULIER demande à Bruno DALLE de faire un point sur le Chiffre d'Affaires de Destination Baie de Somme. Le Président salue l'engagement des équipes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter les inscriptions budgétaires ci-dessus, permettant au Président d'engager ces dépenses et de les payer.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 15

8 - Participation financière 2020 des communes et des EPCI membres du Syndicat Mixte

Afin de pérenniser et de continuer l'action du Syndicat Mixte dans le cadre de la préparation de notre budget 2020, il est donc envisagé de maintenir :

- les participations financières des communes, comme prévu lors du Comité Syndical du 10 décembre 2015, au montant des contributions appelées depuis l'année 2015,
- un acompte correspondant à 80 % du montant prévisionnel des dépenses affectées au transfert de compétence, étant précisé que le solde de la contribution 2020 sera arrêté à la fin du 1^{er} semestre 2021 après établissement d'un décompte définitif.

Le montant des participations financières des Communes et celui des participations financières des EPCI proposées pour l'année 2020 figurent ci-dessous.

PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES

MEMBRES

Pas d'augmentation de la contribution des communes

| COMMUNES | CONTRIBUTION 2015 à 2019 | CONTRIBUTION PROPOSEE pour 2020 | |
|------------------|--------------------------|---------------------------------|----------------|
| | en € | en € | évolution en % |
| Ault | 12 646 € | 12 646 € | 0,00% |
| Boismont | 2 178 € | 2 178 € | 0,00% |
| Cayeux-sur-Mer | 22 227 € | 22 227 € | 0,00% |
| Le Crotoy | 20 530 € | 20 530 € | 0,00% |
| Estreboeuf | 1 640 € | 1 640 € | 0,00% |
| Favières | 2 528 € | 2 528 € | 0,00% |
| Fort-Mahon | 22 246 € | 22 246 € | 0,00% |
| Lanchères | 3 552 € | 3 552 € | 0,00% |
| Mers-les-Bains | 22 283 € | 22 283 € | 0,00% |
| Noyelles-sur-Mer | 3 950 € | 3 950 € | 0,00% |
| Pendé | 3 681 € | 3 681 € | 0,00% |
| Ponthoile | 2 544 € | 2 544 € | 0,00% |
| Quend | 16 892 € | 16 892 € | 0,00% |
| Saigneville | 1 192 € | 1 192 € | 0,00% |

| | | | |
|------------------------|------------------|------------------|--------------|
| St-Quentin-en-Tourmont | 1 759 € | 1 759 € | 0,00% |
| Saint-Quentin-la-Motte | 2 661 € | 2 661 € | 0,00% |
| Saint-Valery-sur-Somme | 15 118 € | 15 118 € | 0,00% |
| Wignarue | 3 951 € | 3 951 € | 0,00% |
| TOTAL | 161 578 € | 161 578 € | 0,00% |

PARTICIPATION FINANCIERE DES EPCI MEMBRES
Pas d'augmentation de l'acompte appelé aux EPCI

| EPCI | ACOMPTE 2018 et 2019 | ACOMPTE PROPOSE pour 2020 | |
|---|----------------------|---------------------------|----------------|
| | en € | en € | évolution en % |
| Communauté d'Agglomération Baie de Somme | 142 462 € | 142 462 € | 0,00% |
| Communauté de Commune Ponthieu-Marquenterre | 147 875 € | 147 875 € | 0,00% |
| Communauté de Communes des Villes Sœurs | 70 125 € | 70 125 € | 0,00% |
| TOTAL | 360 462 € | 360 462 € | 0,00% |

Monsieur HAUSSOULIER informe les membres du Comité Syndical qu'il reconduit les sommes identiques à celles de l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le maintien de la participation financière des communes et autorise le Président à appeler un acompte aux EPCI pour l'année 2020.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 15

9 - Taxe de séjour : projets retenus - Montant du plafond de remboursement par commune - Budget Principal

Le bureau réuni le 29 novembre 2019 a entériné la liste des projets retenus ainsi que le montant maximum des dépenses de promotion touristiques pour chaque commune pouvant être pris en charge par le Syndicat Mixte.

Il est proposé que le montant de ces dépenses de promotion touristiques pouvant être remboursé par le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard, à chaque commune, corresponde à 75 % des montants perçus sur la période courant du 15 novembre 2018 au 13 novembre 2019 :

Plafond de remboursement des dépenses éligibles 2019 réparti par Commune

| | Montant du plafond de dépenses remboursé en 2019 |
|------------------|--|
| AULT | 27 954,62 € |
| BOISMONT | 5 630,08 € |
| CAYEUX SUR MER | 59 428,44 € |
| LE CROTOY | 207 680,96 € |
| ESTREBOEUF | 25 320,65 € |
| FAVIERES | 11 368,78 € |
| FORT MAHON PLAGE | 173 683,40 € |
| LANCHERES | 8 159,53 € |
| MERS LES BAINS | 59 272,13 € |
| NOYELLES/MER | 11 272,15 € |
| PENDE | 14 364,44 € |
| PONTHOILE | 10 638,71 € |
| QUEND | 266 078,58 € |
| SAIGNEVILLE | 4 604,90 € |
| ST QUENTIN EN T | 46 235,48 € |
| ST QUENTIN L | 3 007,98 € |
| ST VALERY/SOMME | 121 091,95 € |
| WOIGNARUE | 7 172,46 € |
| TOTAL | 1 062 965,21 € |

Il est proposé d'affecter au budget annexe « Gestion du Plan Vélo », le montant correspondant à 9,5 % de la collecte par commune, ce qui pour l'année 2019, quatrième année de mise en œuvre, s'élève à 134 642,26 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité :

- **d'adopter les projets de promotion touristique validés par le bureau du 29 novembre 2019, ainsi que le montant maximal des dépenses de promotion touristiques pouvant être remboursé à chaque commune sur la collecte de la taxe de séjour,**
- **d'autoriser le Président à procéder, sur présentation des justificatifs, au remboursement des dépenses de promotion touristique payées par les communes à jour dans le paiement de leurs contributions et de leurs autres dettes au Syndicat Mixte, et de réserver le montant non remboursé en fin d'année à chaque commune, en le rattachant aux dépenses de l'exercice 2019, pour permettre de le verser sur l'année 2020.**
- **d'adopter le montant de la collecte de la taxe de séjour affectée au budget annexe « Gestion du Plan Vélo » pour 134 642,26 € et d'autoriser le Président à procéder à son mandatement sur le Budget Principal.**

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 15

10 - Dotation Globale de Fonctionnement - Dotation supplémentaire aux groupements de communes à vocation touristique - Modalités de reversement

Comme chaque année, il a été proposé de reverser, à chaque Commune concernée, 94,5 % du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement perçu par le Syndicat Mixte sur l'année précédente :

| COMMUNES | Montant perçu en 2018 | Montant à reverser en 2019 |
|------------------------|-----------------------|----------------------------|
| AULT | 61 151€ | 57 788€ |
| BOISMONT | 6 227€ | 5 885€ |
| CAYEUX SUR MER | 139 793€ | 132 104€ |
| LE CROTOY | 129 106€ | 122 005€ |
| ESTREBOEUF | 19 590€ | 18 513€ |
| FAVIERES | 12 624€ | 11 930€ |
| FORT MAHON PLAGE | 251 767€ | 237 920€ |
| LANCHERES | 14 766€ | 13 954€ |
| MERS LES BAINS | 86 335€ | 81 587€ |
| NOYELLES SUR MER | 5 585€ | 5 278€ |
| PENDE | 7 489€ | 7 077€ |
| PONTHOILE | 8 190€ | 7 740€ |
| QUEND | 182 196€ | 172 175€ |
| SAIGNEVILLE | 43€ | 41€ |
| ST QUENTIN EN TOURMONT | 22 601€ | 21 358€ |
| ST QUENTIN LAMOTTE | 1 431€ | 1 352€ |
| ST VALERY S/SOMME | 59 988€ | 56 689€ |
| WOIGNARUE | 29 475€ | 27 854€ |
| TOTAL | 1 038 357€ | 981 250€ |

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les montants de la dotation supplémentaire aux Groupements de communes à vocation touristique à répartir entre les communes et a autorisé le Président à effectuer les mandatements correspondants.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 15

11 - Reversement de la quote-part des tickets restaurants au Comité d'Entreprise

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à verser les sommes qui seront reçues pour le Syndicat Mixte et pour la Régie Destination Baie de Somme au Comité d'Entreprise.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 15

12 - Gestion du Personnel - Syndicat Mixte

12/1 - Modification du tableau des effectifs : promotion interne

Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en poste d'agent de maîtrise

Un agent, conducteur de travaux du patrimoine naturel et paysager au sein du service environnement peut bénéficier d'une nomination à l'emploi d'agent de maîtrise sans examen au titre de la promotion interne 2019, à compter du 1^{er} février 2020.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet au tableau des effectifs et d'approuver la modification de ce tableau, qui a été consultable en séance.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 15

12/2 - Destination Baie de Somme - Etat récapitulatif des mouvements de poste des salariés de la régie Destination Baie de Somme pour l'année 2019

Pour l'année 2019, les mouvements de personnels et les modifications des contrats de travail sont les suivantes :

| |
|---|
| Cap Hornu : Hôtel***& Restaurant |
|---|

- Avenant au contrat de travail en date du 1^{er} avril 2019 pour revalorisation salariale et évolution de poste d'une demi-chef de rang en chef de rang,
- Avenant au contrat de travail en date du 1^{er} avril 2019 pour revalorisation salariale d'un serveur,
- Avenant au contrat de travail en date du 1^{er} avril 2019 pour revalorisation salariale et évolution de poste d'un commis de cuisine en demi chef de partie – secteur pâtisserie en remplacement d'un chef de partie – secteur pâtisserie,
- Avenant au contrat de travail en date du 1^{er} avril 2019 pour revalorisation salariale et évolution de poste d'une demi-chef de rang en chef de rang,
- Avenant au contrat de travail en date du 1^{er} avril 2019 pour revalorisation salariale d'une assistante maître d'hôtel,
- Avenant au contrat de travail en date du 1^{er} avril 2019 pour revalorisation salariale d'une chef de rang,
- Avenant au contrat de travail en date du 1^{er} avril 2019 pour revalorisation salariale d'un serveur,
- Avenant au contrat de travail en date du 1^{er} avril 2019 pour revalorisation salariale d'un chef de cuisine,
- Embauche d'un cuisinier en date du 16 avril 2019 en Contrat à Durée Indéterminée,
- Avenant au contrat de travail en date du 1^{er} mai 2019 pour revalorisation salariale et évolution de poste d'un cuisinier en demi-chef de partie,
- Embauche d'une demi-chef de rang en date du 1^{er} mai 2019 en Contrat à Durée Indéterminée,
- Embauche d'un second de cuisine en date du 8 juillet 2019 en Contrat à Durée Indéterminée,
- Avenant au contrat de travail en date du 1^{er} septembre 2019 pour revalorisation salariale d'un chef de cuisine,
- Embauche d'un agent polyvalent d'entretien en date du 21 octobre 2019 en Contrat à Durée Indéterminée,
- Embauche d'un commis de salle en date du 21 octobre 2019 en Contrat à Durée Indéterminée,
- Embauche d'un serveur en date du 21 octobre 2019 en Contrat à Durée Indéterminée en remplacement d'un serveur,
- Embauche de deux demi-chefs de rang en date du 21 octobre 2019 en Contrat à Durée Indéterminée pour remplacement de deux demi-chefs de rang,

- Embauche d'un chef de partie polyvalent en date du 28 octobre 2019 en Contrat à Durée Indéterminée,
- Embauche de deux femmes de chambre en date du 4 novembre 2019 en Contrat à Durée Indéterminée dont un en remplacement d'une femme de chambre.

Aquaclub de Belle Dune

- Avenant au contrat de travail d'une adjointe de direction en date du 1er avril 2019 pour revalorisation salariale et évolution sur un forfait jours.
- Avenant au contrat de travail en date du 1er avril 2019 pour revalorisation salariale d'une hôtesse d'accueil.

Aquaclub de Belle Dune – Services Généraux

- Avenant au contrat de travail en date du 1er mars 2019 pour revalorisation salariale d'un technicien de maintenance,
- Avenant au contrat de travail en date du 1er avril 2019 pour revalorisation salariale d'un développeur informatique,
- Avenant au contrat de travail en date du 1er avril 2019 pour revalorisation salariale d'un infographiste,
- Avenant au contrat de travail en date du 1er avril 2019 pour revalorisation salariale d'une responsable Ressources Humaines,
- Avenant au contrat de travail en date du 1er avril 2019 pour revalorisation salariale d'une comptable,
- Avenant au contrat de travail en date du 1er avril 2019 pour revalorisation salariale d'une aide-comptable,
- Embauche de deux techniciens de maintenance en date du 1er mai 2019 en Contrat à Durée Indéterminée,
- Embauche d'un peintre en date du 4 novembre 2019 en Contrat à Durée Indéterminée.

Golf de Belle Dune

- Avenant au contrat de travail en date du 1er juin 2019 pour revalorisation salariale et évolution de poste d'une hôtesse d'accueil en Assistante d'exploitation,
- Embauche de deux serveurs barmaid en date du 1er novembre 2019 en Contrat à Durée Indéterminée,
- Embauche d'une hôtesse d'accueil en date du 1er novembre 2019 en Contrat à Durée Indéterminée.

Parc du Marquenterre

- Avenant au contrat de travail en date du 1er janvier 2019 pour revalorisation salariale d'un animateur nature,
- Avenant au contrat de travail en date du 1er avril 2019 pour revalorisation salariale et évolution de poste d'une hôtesse d'accueil en responsable accueil boutique,
- Avenant au contrat de travail en date du 1er juin 2019 pour revalorisation salariale et évolution de poste d'une guide nature en guide nature – référente public scolaire,
- Avenant au contrat de travail en date du 1er avril 2019 pour revalorisation salariale d'une second de cuisine,
- Avenant au contrat de travail en date du 1er avril 2019 pour revalorisation salariale d'un agent polyvalent,
- Avenant au contrat de travail en date du 1er avril 2019 pour revalorisation salariale d'un coordinateur guide nature,
- Avenant au contrat de travail en date du 1er avril 2019 pour revalorisation salariale d'une employée bar brasserie.

Maison de la baie

- Embauche d'un agent polyvalent d'entretien en date du 1er avril 2019 en Contrat à Durée Indéterminée.

Jardins de Valloires

- Avenant au contrat de travail en date du 1er avril 2019 pour revalorisation salariale et instauration d'une prime variable annuel d'un cuisinier,
- Avenant au contrat de travail en date du 1er avril 2019 pour revalorisation salariale et instauration d'une prime variable annuel d'une adjointe de direction,
- Avenant au contrat de travail en date du 1er avril 2019 pour revalorisation salariale et instauration d'une prime variable annuel d'un responsable cuisine,
- Embauche d'un jardinier en date du 1er juillet 2019 en Contrat à Durée Indéterminée pour remplacement d'un jardinier.

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 15

12/3 - Gratifications pour les salariés de la Régie Destination Baie de Somme

•Reconduction de la Prime

Depuis quelques années, une prime de fin d'année est versée au personnel de la régie Destination Baie de Somme. Cette prime est attribuée en fonction de l'assiduité et de l'implication des salariés dans la réalisation des projets et le développement de l'exploitation des sites de la Régie de Destination Baie de Somme. Le montant moyen des primes diffère selon les sites en fonction de trois critères que sont :

- L'évolution du chiffre d'affaires,
- La maîtrise des charges de fonctionnement,
- L'initiative et l'énergie déployée pour améliorer la rentabilité.

Chacun de ces critères est noté entre 0 et 2, soit :

- Baisse : 0
- Maintien : 1
- Augmentation ou maîtrise : 2

Elle concerne les salariés en Contrat à Durée Indéterminée de la régie commerciale, les salariés en Contrat à Durée Déterminée de la régie commerciale ainsi que les apprentis de la régie commerciale présents au 31 décembre 2019 et ayant totalisé au moins 6 mois de présence effective au cours de l'année.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'arrêter le montant global de la prime de fin d'année 2019 à un montant identique à celui attribué l'année précédente, soit 90K€ et a autorisé le Président à reconduire les modalités d'attribution et de versement de cette prime sur la base des critères définis ci-dessus.

Le Comité Syndical a décidé, également à l'unanimité, d'autoriser le Président à verser ces primes aux salariés de la régie Destination Baie de Somme.

•Reconduction de la prime « pouvoir d'achat »

Dans le cadre des mesures d'urgences économiques et sociales du gouvernement mises en place fin 2018 et reconduites, les entreprises ont la possibilité d'accorder une prime exceptionnelle aux salariés.

Ces dispositions nous avaient amené à en faire bénéficier nos salariés de la régie, par l'attribution d'une prime de 500 €.

Pour rappel, ces primes sont exonérées, à la fois de charges patronales, et d'impôt sur le revenu. Elles sont plafonnées à 1 000 € par salarié et par an.

Les dispositions du projet de loi de finances de la sécurité sociale 2020 prévoient l'obligation de négocier un accord d'intéressement entre l'employeur et les salariés.

Lors des négociations avec les représentants du personnel, nous avons abouti à un projet d'accord pour les années 2019 et 2020 permettant d'octroyer une prime d'intéressement aux salariés présents le jour du versement de la prime d'intéressement et dont le montant, basé sur la prime de 500 € octroyée en 2018, varie en fonction de l'évolution du chiffre d'affaires par rapport au chiffre d'affaires hors taxes réalisé en 2018. Le montant de la prime est accordé au prorata temporis du temps de présence annuel. Les salariés dont la rémunération excède 3 SMIC annuels sont exclus du bénéfice de la prime d'intéressement.

Il est proposé de faire varier le montant de la prime d'intéressement individuel annuel à la hausse ou à la baisse à hauteur de 15 % par point d'évolution du chiffre d'affaires à la hausse ou à la baisse par rapport au chiffre d'affaires hors taxes réalisé en 2018 pour la prime 2019. Même calcul pour la prime 2020, à partir du chiffre d'affaires réalisé également en 2018, mais actualisé de + 2,5 %.

Compte-tenu de la forte progression de l'activité dans nos sites touristiques cette année, avec une progression de l'ordre de 700 000 €, soit environ 7 % d'augmentation, obtenus en partie grâce à l'implication de notre personnel, l'application de ce dispositif amène à faire progresser de 105 % (7*15%) la prime de 500 € octroyée l'année dernière, soit un montant de la prime 2019 qui pourrait atteindre 1 025 € par salarié, mais plafonnée au montant maximum autorisé de 1 000 €.

Le projet d'Accord collectif d'intéressement sur le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat est consultable en séance.

Monsieur HAUSSOULIER fait un point sur les mouvements du personnel au niveau du personnel de la régie de Destination Baie de Somme ainsi que sur les primes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de valider l'accord d'intéressement et d'autoriser le Président à signer l'accord d'intéressement prévu pour une durée de 2 ans.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à verser la prime d'intéressement « pouvoir d'achat » dans la limite d'un montant maximal de 1 000 € par salarié pour l'année 2019.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 15

13 - Approbation des documents uniques

Ils comportent les parties suivantes :

- découpage de nos différents sites en unités fonctionnelles ;

- évaluation des risques : liste des dangers présents, modalités d'exposition du personnel, recueil des mesures de maîtrise du risque mises en œuvre, évaluation des risques résiduels ;
- actions proposées pour améliorer la maîtrise des risques.

L'évaluation des risques a été réalisée sur le terrain par le Bureau Véritas, accompagné de la Responsable du Service Ressources Humaines.

Les mises à jour sont effectuées tous les 2 ans ou en cas d'événement majeur susceptible de modifier les conditions de travail.

Monsieur HAUSSOULIER indique que ce document doit être mis à jour régulièrement afin de prévenir les accidents.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'adopter le contenu des documents uniques pour le Syndicat Mixte et de la Régie Destination Baie de Somme.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 15

14 – Cayeux-sur-Mer - Etude de résilience et maîtrise d'œuvre portant sur le réaménagement du Boulevard Maritime - Attribution du marché

Une consultation a été lancée le 9 juillet 2019 dans le cadre d'un marché de maîtrise d'œuvre portant sur le réaménagement du Boulevard Maritime de Cayeux-sur-Mer. Il s'agit d'une procédure avec négociation en application des articles L 2124-3, R 2124-3 3° et R 2161-12 à R 2161-20 du Code de la Commande Publique. Ce marché contient des prestations de maîtrise d'œuvre en application de l'article R 2172-1 et R 2172-2 3° du Code de la Commande Publique. Le marché est décomposé en tranches en application de l'article R 2113-4 et R 2113-6 du Code de la Commande Publique.

Le marché a pour objet la désignation d'un bureau d'études ou d'un groupement momentané d'entreprises pour :

► **Prestation n°1 : Etude stratégique de la résilience de Cayeux-sur-Mer et de son boulevard maritime face aux éventuelles intrusions marines et évolution du front de mer bâti**

► **Prestation n°2 : Maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère pour le réaménagement du Boulevard Maritime en intégrant le principe de la résilience du projet**

► **Prestation n°3 : Faisabilité réglementaire : dossier de demande de certificat de projet - dossier de demande au « cas par cas » - Dossier Permis d'aménager - Organisation de réunion publique**

Le montant estimé pour la phase étude résilience et maîtrise d'œuvre AVP s'élève à 227 000 € HT.

La durée du marché de maîtrise d'œuvre sera de 72 mois.

Après analyse des offres, il est apparu le classement des offres comme suit :

| | ATELIER RUELLE | KVDS | ZCCS | PENA | BASE |
|--|----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| CONTENU DE LA NOTE METHODOLOGIQUE ET TECHNIQUE SUR 70 POINTS | | | | | |
| - Compréhension de la mission - Pertinence de l'analyse critique du projet et du programme - Pertinence des axes de travail proposés (50 points) | 30,00 | 35,00 | 35,00 | 28,00 | 40,00 |
| - Pertinence de la méthodologie, de l'organisation et de l'ordonnement des tâches (20 points) | 10,00 | 12,00 | 17,00 | 14,00 | 17,00 |
| TOTAL sur 70 | 40,00 | 47,00 | 52,00 | 42,00 | 57,00 |
| PRIX SUR 40 POINTS | | | | | |
| Prix € HT : Etude de résilience + Maîtrise d'oeuvre + Faisabilité réglementaire | 651 500,00 | 482 800,00 | 608 115,40 | 492 325,00 | 706 000,00 |
| Note (30 points) = (prix mini / prix offre) x30 | 22,23 | 30,00 | 23,81 | 29,41 | 20,51 |
| TOTAL sur 30 | 22,23 | 30,00 | 23,81 | 29,41 | 20,51 |
| NOTE TOTALE | 62,23 | 77,00 | 75,81 | 71,41 | 77,51 |

Les 5 groupements ont été reçus et auditionnés le 27 novembre dernier, en présence des élus cayolais et de techniciens du syndicat mixte. Ils ont pu ainsi présenter leur offre et poser leurs éventuelles questions. A l'issue, le pouvoir adjudicateur a fixé une date limite commune pour la réception des offres définitives, soit le 2 décembre à 14H30. Les 5 offres ont été reçues dans les délais impartis.

Après analyse des offres finales, il est apparu le classement comme suit :

| | ATELIER RUELLE | KVDS | ZCCS | PENA | BASE |
|--|----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| CONTENU DE LA NOTE METHODOLOGIQUE ET TECHNIQUE SUR 70 POINTS | | | | | |
| - Compréhension de la mission - Pertinence de l'analyse critique du projet et du programme - Pertinence des axes de travail proposés (50 points) | 36,00 | 36,00 | 36,00 | 31,00 | 42,00 |
| - Pertinence de la méthodologie, de l'organisation et de l'ordonnement des tâches (20 points) | 17,00 | 12,00 | 19,00 | 17,00 | 19,00 |
| TOTAL sur 70 | 53,00 | 48,00 | 55,00 | 48,00 | 61,00 |
| PRIX SUR 40 POINTS | | | | | |
| Prix € HT : Etude de résilience + Maîtrise d'oeuvre + Faisabilité réglementaire | 633 230,00 | 482 800,00 | 615 612,40 | 476 800,00 | 618 000,00 |
| Note (30 points) = (prix mini / prix offre) x30 | 22,59 | 29,63 | 23,24 | 30,00 | 23,15 |
| TOTAL sur 30 | 22,59 | 29,63 | 23,24 | 30,00 | 23,15 |
| NOTE TOTALE | 75,59 | 77,63 | 78,24 | 78,00 | 84,15 |

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 9 décembre 2019 pour procéder au choix du lauréat.

Elle a décidé de retenir l'offre du cabinet BASE (75) pour un montant de 618 000 €HT (étude de résilience + maîtrise d'œuvre + faisabilité réglementaire).

Le Syndicat Mixte a sollicité les partenaires financiers sur la base du plan de financement prévisionnel suivant et concernant la fiche action 6.1 a du PAPI « étude stratégique d'aménagement résilient du Boulevard maritime de Cayeux-sur-Mer » :

| | | |
|--|--------------|------|
| Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme | 45 400 € HT | 20% |
| Etat / Fonds Barnier | 68 100 € HT | 30% |
| Agence de l'Eau Artois Picardie | 113 500 € HT | 50% |
| | 227 000 € HT | 100% |

Monsieur HAUSSOULIER informe les membres du Comité Syndical que des auditions ont lieu avec les différents cabinets en présence de Monsieur LECOMTE, Maire de Cayeux-sur-Mer. Des demandes de financements sont en cours auprès des différents financeurs.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers sur la base du plan de financement ci-dessus et pour un commencement anticipé du marché, ainsi qu'à signer le marché de maîtrise d'œuvre portant sur le réaménagement du Boulevard Maritime de Cayeux-sur-Mer avec le

Cabinet BASE pour un montant de 618 000 € HT (étude de résilience + maîtrise d'œuvre + faisabilité réglementaire), offre économique la plus avantageuse, ainsi qu'à délivrer l'Ordre de Service correspondant.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 15

15 – Mers-les-Bains - Enrochements - Convention entre la Communauté de Communes des Villes-Sœurs et le Syndicat Mixte

La Communauté de Communes des Villes-Sœurs a sollicité le Syndicat Mixte car elle envisage de lui confier la sécurisation des enrochements au Nord de l'Epi n° 9 situé sur la Commune de Mers-les-Bains.

Conformément aux Statuts du Syndicat Mixte, pour le Système d'endiguement de la Bresle, une convention doit être passée avec la Communauté de Communes des Villes Sœurs pour ces travaux.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 27 000 € TTC.

Leur financement se fera par la Communauté de Communes des Villes-Sœurs à hauteur de 100 %.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe d'intervenir en lieu et place de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs pour la réalisation des enrochements et a autorisé le Président le cas échéant, à signer une convention.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 15

16 - Mers-les-Bains – Création du parking de la Galiote - Financement de l'opération

Le programme du projet vise à créer un parking public gratuit afin de maîtriser les déplacements automobiles, en captant les flux touristiques avant leur entrée dans le centre ville via la création d'une aire de délestage attractive.

1. Convention financière avec la Commune de Mers-les-Bains

Une convention financière doit être mise en œuvre pour la réalisation des études de conception et de maîtrise d'œuvre paysagère.

Elles comprennent :

- la maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère pour l'aménagement d'une aire de stationnement à Mers-les-Bains,
- les demandes préalables aux procédures et dossiers réglementaires : dossier de demande de certificat de projet, dossier de demande au « cas par cas », permis d'aménager
- les études complémentaires nécessaires à la réalisation du parking (géomètre, études géotechniques, etc.)

Une capacité prévisionnelle maximale de 600 places de stationnements a été envisagée (à confirmer en phase esquisse) afin de compenser les capacités de stationnement du marché et de la promenade en front de mer, quand ces espaces seront rendus piétons, et d'absorber les pics de fréquentation en haute saison.

Lors de sa réunion prévue en décembre 2019, le Conseil Municipal de la Commune Mers-les-Bains aura à examiner le montant de sa participation financière à hauteur de 73 500€ HT (soit 70% du coût estimé à 105 000 €HT).

Une convention financière devra être signée. Elle fixera les conditions financières ainsi que les modalités de versement de cette participation.

Sa durée sera de trois ans.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention financière relative à la création du parking de la Galiote à Mers-les-Bains et a autorisé le Président à la signer.

2. Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Somme

Le coût de la phase d'études a été estimé à 105 000 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

| | | |
|--|------|---------|
| Commune de Mers-les-Bains | 70 % | 73500 € |
| Département de la Somme (Dot Inv.2020) | 30 % | 31500 € |

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Somme aura à délibérer, en début d'année 2020, sur l'attribution de cette subvention.

Monsieur HAUSSOULIER indique que cette opération fait partie de l'opération Grand Site.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe de solliciter une subvention d'un montant de 31 500 € HT auprès du Conseil Départemental de la Somme.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 15

17 - Mers-les-Bains – Création du parking de la Galiote - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre paysagère

Ce marché a pour objet de confier à une équipe de maîtrise d'œuvre paysagère la création d'un parking paysager en cœur de ville sur une friche industrielle d'environ 18 000 m².

Les prestations qui font l'objet de ce marché sont les suivantes :

- Tranche ferme : maîtrise d'œuvre paysagère pour l'aménagement d'une aire de stationnement,
- Tranche optionnelle :
 - demandes préalables aux procédures et dossiers règlementaires,
 - dossier de demande de certificat de projet,
 - dossier de demande au « cas par cas »
 - permis d'aménager.

12 offres ont été réceptionnées et analysées :

| Mandataire | Cotraitant | Cotraitant | Note - Total | Classement |
|---|---|---|--------------|------------|
| ARIETUR | V2R INGENIERIE & ENVIRONNEMENT | | 83 | 1 |
| Agence ARC EN TERRE | ECR Environnement | | 78 | 2 |
| DSM | EVIA | | 76 | 3 |
| LAND'ACT S.A.S. | Atelier Ymaé | CABINET MERLIN GRAND OUEST ROUEN | 75 | 4 |
| AGENCE BERTRAND PAULET- ABP SARL | Bureau d'Etudes INGENIERIE PHILIPPE HENNEGRAVE (L.P.H) | | 74 | 5 |
| DCI ENVIRONNEMENT | | | 73 | 6 |
| PAYSAGE 360° - (AGENCE NOYON) | Verdi Picardie | | 71 | 7 |
| SLAP Sarl | HEXA INGENIERIE Aspects Techniques S.A.S. | | 62 | 8 |
| PICT SARL | AMODIAG ENVIRONNEMENT | | 55 | 9 |
| ETUDIS AMENAGEMENT | EQS | | 54 | 10 |
| ENVIROSCOP BE | HYLAS Ingénierie | | 53 | 11 |
| AR ARCHITECTES | DEGOUY S.A.S. | | 36 | 12 |

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité de retenir l'offre du Groupement **ARIETUR/V2R INGENIERIE ET ENVIRONNEMENT** pour un montant de 60 660 € HT, offre économiquement la plus avantageuse au vu des résultats du rapport d'analyse des offres et autorise le Président à signer, le marché ainsi que toutes les pièces administratives y afférent.*

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 15

18 - ZAC de la frange nord de Quend-Plage-les-Pins - Résidence « Les Cygnes - La Renaissance » et hangar de Quend

1. Acquisition du lot n° 7 parcelle XC 185 – Résidence « les Cygnes » - Studio de M. et Mme CAUX

Lors de l'Assemblée Générale de la SERGIC qui a eu lieu le 7 novembre 2019 en Mairie de Quend et en présence du Maire, Monsieur et Madame CAUX, propriétaires du lot n° 7 dans la résidence des Cygnes ont émis un accord de principe pour la vente à l'amiable au profit du Syndicat Mixte de leur studio d'une superficie de 18,50 m².

A titre indicatif, France Domaines a estimé la valeur vénale de ces biens à 37 000 € avec une marge de négociation de 10 %, soit 40 700 €. Monsieur et Madame CAUX nous ont indiqué que leur studio avait été refait à neuf. Le coût des travaux et de la main d'œuvre s'élève à 5 000 € (sur présentation de justificatifs).

Après discussion, le prix d'acquisition a été fixé à 45 700 € décomposé comme suit :

- 40 700 € correspondant à l'estimation des Domaines,
- 5 000 € correspondant aux travaux et main d'œuvre réalisés dans le studio.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'acquisition du studio lot n° 7 appartenant à Monsieur et Madame CAUX au prix de 45 700 € et a autorisé le Président à signer le compromis et l'acte de vente par-devant Maître VERDIER, Notaire à Nouvion ainsi qu'à engager l'ensemble des frais notariés estimés à 4 300 €.

2. Démolitions des résidences « les Cygnes » - « Renaissance » et du hangar de Quend : phase d'études

Le périmètre des études avant démolition intégrera également le hangar qui est actuellement occupé par les agents du Syndicat Mixte, ainsi que les garages en anticipation de la maîtrise foncière de ce dernier.

Le coût de ces études est estimé à 35 000 € HT.

Compte tenu des avancées récentes, une convention financière doit être signée avec la commune de Quend. Elle intégrera :

- l'acquisition de l'appartement et les frais notariés soit 25 000 €,
 - le coût de l'étude estimée à 35 000 €
 - acquisition de deux garages à 46 800 €
- Soit un total de 106 800 €

Monsieur HAUSSOULIER rappelle que le projet de la ZAC avance bien et qu'elle est située dans un endroit stratégique pour la commune. Il indique que les acquisitions sont financées par la commune de Quend et le Conseil Départemental de la Somme. Monsieur VOLANT confirme que le Conseil Départemental participe au financement des acquisitions des studios.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer une consultation en vue de désigner un maître d'œuvre pour la démolition de l'immeuble, du hangar et des garages, et d'autoriser le Président à signer une convention financière avec la commune de Quend ainsi que les permis de démolir correspondants.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 15

19 - ZAC Frange Nord de Quend - Acquisitions de garages

1. Acquisition du garage Lot n° 6

Dans le cadre de la ZAC Frange Nord de Quend, le Syndicat Mixte doit acquérir le garage lot n° 6 d'une superficie de 24 m² situé sur la parcelle cadastrée Section XC n° 182 sise commune de Quend, propriété de Madame Josseline VALOCQ, Valéry VALOCQ, Cassandre FRANGI, Marc-Antoine FRANGY et Maximilien FRANGY.

Les propriétaires acceptent de vendre ce lot au prix de 18 700 € (estimation des Domaines).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer un compromis de vente ainsi qu'un acte de vente par-devant Maître CHAUTY, Notaire à La Bassée, avec les conjoints VALOCQ-FRANGY ainsi qu'à engager les frais notariés.

2. Acquisition du garage Lot n° 12

Dans le cadre de la ZAC Frange Nord de Quend, le Syndicat Mixte doit acquérir le garage lot n° 12 d'une superficie de 24 m² situé sur la parcelle cadastrée section XC n° 182 sise commune de Quend, propriété de Monsieur HEREAU.

Le propriétaire accepte de vendre ce lot au prix de 18 700 € (estimation des Domaines).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le compromis de vente et l'acte authentique de vente du garage lot n° 12 situé sur la parcelle cadastrée XC 182 sise commune de Quend par-devant maître Rasse ainsi qu'à engager l'ensemble des frais notariés.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 15

20 - Extension de Belle Dune - Construction de 110 logements secteur « La Clairière » - Promesse de vente avec la SNC Belle Dune Clairière

Les conditions générales de la promesse de vente sont les suivantes :

Le Syndicat Mixte vend une parcelle d'environ 5 ha 35 a 00 ca cadastrée section CA n° 10 pour partie située sur la Commune de Quend.

La SNC Belle Dune Clairière s'engage à y réaliser une résidence de tourisme de 110 logements avec accueil et service.

Le prix de vente des terrains est arrêté à la somme de 1 350 000 € Hors Taxes (pour information : l'avis du service des Domaines en date du 25 avril 2019 estime le prix à 1 300 000 € HT avec une marge de négociation de +/- 10 %).

Ce prix comprend les participations aux mesures compensatoires, mais également :

⇒ **Les aménagements préalables :**

⇒ **Les réseaux primaires :**

⇒ **Les aménagements complémentaires :**

Monsieur HAUSSOULIER fait un point sur l'état d'avancement du dossier avec Pierre et Vacances.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer une promesse de vente avec la SNC Belle Dune Clairière par-devant Maître BUTEL, Notaire à Saint-Valery-sur-Somme ainsi que le protocole d'accord reprenant les conditions générales et financières du projet d'extension de Belle Dune mais également le cahier des charges de cession de terrains.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 15

21- Plan Vélo Baie de Somme - Acquisition amiable d'une parcelle

Six tronçons sont actuellement à aménager afin de compléter le réseau de pistes cyclables entre Mers-les-Bains et le Pont à Cailloux.

Sur le tronçon 2, les travaux concernant la réalisation d'une infrastructure cyclable entre Ault et le hameau de Hautebut nécessitent l'acquisition d'une emprise de 168 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section AH n° 188 située sur la commune d'Ault. Celle-ci appartient à Madame Corinne MARY. Cette dernière a accepté de céder ladite parcelle au prix de 840 €. (Estimation des domaines).

Monsieur HAUSSOULIER indique qu'une rencontre a eu lieu avec la Chambre d'Agriculture pour rassurer les agriculteurs en ce qui concerne les acquisitions du Plan Vélo Baie de Somme. Un protocole doit être établi avec la Chambre d'Agriculture afin de prévoir les règles relatives à l'utilisation de la piste cyclables et en concertation avec les agriculteurs.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le compromis de vente et l'acte authentique de vente par-devant Maître Bruno Médrinal, Notaire à Eu ainsi qu'à engager l'ensemble des frais notariés.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 15

22 - Plan Vélo Baie de Somme - Marché relatif à la réfection de la bande de roulement du réseau cyclable

Un programme de financement conjoint du Département et du Syndicat Mixte, à hauteur de 300 000 € HT, permet d'engager les travaux de réfection de l'ensemble du réseau cyclable.

Un marché accord cadre à bons de commande va être lancé conformément aux dispositions de l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 300 000 € HT.

La mission du prestataire prendra en compte :

- la réalisation de travaux de construction de pistes cyclables
- la réalisation de travaux de pavage et de resurfaçage de chaussées
- la réalisation d'aménagement paysager d'espaces verts

Monsieur HAUSSOULIER indique que les travaux de la piste vont être engagés rapidement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer par anticipation le marché relatif à la réfection de la bande de roulement, ainsi que les actes d'exécutions s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 15

23 - Opérations d'Environnement

23/1 - Etude sur le secteur de l'Ecopôle du Marquenterre (Parc Ornithologique, Réserve Naturelle Nationale et Estuaire de la Maye), intervention du paysagiste-conseil du réseau des Grands Sites de France

Le Syndicat Mixte, par le biais de la convention de partenariat avec le réseau des Grands Sites de France a l'opportunité de solliciter Monsieur Alain Freytet (Paysagiste-Conseil), pour la réalisation d'une mission d'expertise de terrain.

Cette expertise pourra se dérouler sur 3 ou 4 jours. Elle comprendra des analyses de terrain mais également des rencontres avec l'ensemble des acteurs du territoire. Elle conduira à la restitution de propositions aux représentants du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard et à la production d'une note de synthèse.

Le tarif pour cette intervention est estimé 600 euros HT par jour auxquels s'ajoutent les frais annexes associés.

Le montant estimatif à engager est de 4 800 euros TTC (4 jours d'interventions).

Monsieur DALLE rappelle que l'on avait mandaté un cabinet, il y a quelques années. Ce dernier n'avait pas donné satisfaction. On relance le projet en confiant cette mission à Monsieur Alain Freytet (Paysagiste-Conseil) pour le Réseau des Grands Sites.

Sur la base de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à solliciter le réseau des Grands Sites de France afin qu'il mandate Monsieur Alain FREYTET, Paysagiste-Conseil et à régler au réseau des Grands Sites de France le montant de la prestation correspondante.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 15

23/2 - Révision du document d'objectifs Natura 2000 « Estuaires et littoral picards »

La rédaction de ce document a été initiée à la fin des années 90. Les informations qui le composent ont aujourd'hui près de 20 ans. Il est nécessaire, afin d'établir des objectifs de gestion pertinents qui répondent aux enjeux actuels, d'actualiser l'état des lieux du patrimoine naturel et des activités pratiquées sur le territoire du site Natura 2000.

Il est également envisagé de passer une commande de quatre études sur le périmètre de la Zone Spéciale de Conservation « Estuaires et littoral picards », portant sur les éléments suivants :

- cartographie des habitats naturels de la ZSC,
- étude des chiroptères sur la ZSC,
- diagnostic de l'activité cynégétique sur la ZSC,
- diagnostic de l'activité sylvicole sur la ZSC.

Le montant total des dépenses prévisionnelles pour ce projet est de 328 178,4 € TTC (incluant le poste du chargé de mission) dont 252 048,40 € TTC de prestation correspondent aux quatre études. L'Etat (Ministère de l'Environnement) et l'Union Européenne (FEADER) devraient attribuer au Syndicat Mixte une aide publique à hauteur de 100 %.

Sur la base de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe de la révision

du document d'objectifs Natura 2000 du site « estuaires et littoral picard » et a autorisé le Président, le cas échéant, à signer les différents documents s'y rapportant, mais également à procéder au recrutement d'un chargé de mission en charge de la révision du document d'objectifs.

**Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 8
Collège des Membres des Communes : 15**

23/3 - Poursuite de l'animation Natura 2000

Le Syndicat Mixte bénéficie des aides financières de l'Etat et de l'Europe pour mettre en œuvre chaque année la politique Natura 2000 sur la Côte Picarde. Il est proposé de poursuivre l'animation des sites Natura 2000 en 2020.

Le montant total des dépenses prévisionnelles pour l'année 2020 est de 57 382,40 €TTC correspondant, pour l'essentiel, à des dépenses de personnel. L'Etat (Ministère de l'Environnement) et l'Union Européenne (FEADER) devraient attribuer au Syndicat Mixte une aide publique à hauteur de 100 %.

Sur la base de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe de la poursuite de l'animation des sites Natura 2000 et a autorisé le Président à signer les différents documents s'y rapportant.

**Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 8
Collège des Membres des Communes : 15**

23/4 - Convention de partenariat avec les "Blongios, la nature en chantier"

Pour 2020, deux chantiers nature sont envisagés pour un montant total de 2 420 €.

Sur la base de ces éléments et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe de renouvellement de la convention avec l'Association « Les Blongios » et a autorisé le Président, le cas échéant, à la signer.

**Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 8
Collège des Membres des Communes : 15**

23/5 - Concours prairies fleuries 2019, remise des prix à Paris

L'annonce des résultats nationaux et la remise des prix nationaux auront lieu lors du Salon International de l'Agriculture (SIA) à Paris le 28 février 2020. Monsieur Trouart sera invité via les organisateurs du Concours au SIA. Cette invitation ne comprend pas les frais de déplacement. La prise en charge de cette dépense se fera via le projet "maintien de l'élevage dans les zones humides".

Sur la base de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à prendre en charge les frais de déplacement (billet de train) de Monsieur Trouart pour qu'il puisse se rendre à la remise des prix du Concours au SIA de l'Agriculture à Paris en février 2020.

**Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 8
Collège des Membres des Communes : 15**

24 – Destination Baie de Somme - Accueil presse

Le Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard travaille en étroite collaboration avec l'ADRT – Somme Tourisme dans le cadre du groupe Baie de Somme Attractivité. Lors des réunions avec les professionnels du tourisme, il a été acté de démarcher et d'organiser plus d'accueils presse afin de faire la promotion du territoire en France et à l'Etranger.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le principe d'accorder en plus de l'accès gratuit à nos sites, une remise de 50 % sur le coût global de la facture (hébergement, restauration hors boisson) uniquement dans le cadre des accueils presse ADRT et sous condition de promotion d'au moins un site de la Régie Destination Baie de Somme.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 15

25 – Rapport d'information - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre portant sur le projet de restructuration de l'Aquaclub de Belle Dune

Une consultation maîtrise d'œuvre a été lancée en décembre 2018 selon la procédure concurrentielle avec négociation en applications des articles 25 II 3° et 71 à 73 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à 7 200 000 € HT avec en option la construction d'un bassin de nage évalué à 2 700 000 € HT. Le montant total des travaux s'élève donc à 9 900 000 € HT (valeur décembre 2018).

Les 3 candidats invités le 13 février 2019 à déposer une offre étaient les suivants :

- Atelier Arcos Architecture (Paris),
- Art'Ur Architectes (Paris),
- Agence Coste Architectures (Yvelines),

La Commission d'Appel d'offres, réunie le 8 avril 2019 a décidé d'approuver le classement proposé par le comité technique et de retenir la candidature du Cabinet Coste Architectures, Mandataire d'un Groupement.

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 8

Collège des Membres des Communes : 15

26 – Rapport d'Information - Marchés passés sans formalités préalables du 1er août au 31 octobre 2019

SYNDICAT MIXTE

| | OBJET | TITULAIRE | PRIX HT |
|-------|---|-----------|------------|
| TDENS | Achat d'ordinateurs portables pour le service Environnement | UGAP (77) | 1 385,00 € |

| | | | |
|---|--|---|----------------|
| RESERVE NATURELLE NATIONALE BAIE DE SOMME | Révision de la débroussailleuse Autoportée | LOXAGRI (80) | 1 026,93 € |
| ENTRETIEN PLAN VELO | Remplacement d'un embrayage pour le camion du Plan Vélo | PALAIS DE L'AUTOMOBILE (80) | 2 407,53 € |
| COMMUNICATION | Impression du Magazine Baie de Somme | LECLERC IMPRIMERIE (80) | 2 634,00 € |
| ECOPLAGE | Curage de la bâche Ecoplage | SOCIETE DES EAUX DE PICARDIE (80) | 5 802,76 € |
| Le Hourdel – Tranche 2 | Travaux d'aménagement du parking | ID VERDE (62) | 3 148,07 € |
| DESTINATION BAIE DE SOMME | | | |
| | OBJET | TITULAIRE | PRIX HT |
| | Intervention piscine Aquaclub : changement de pièces Achat de produits pour la piscine pour le Cap | EAUTECH SERVICE (60) | 1 542,74 € |
| | Honoraires avocat et prestations de conseils RH | ERNST & YOUNG (59) | 7 050,00 € |
| | Participation sur stand mutualisé Hauts-de-France au Salon IFTM du 1 ^{er} au 4 octobre 2019 | SEPTENTRION TOURS SAS (59) | 1 591,65 € |
| Maison de la Baie de Somme | Achat d'accessoires et peluches pour la boutique | NATURE PLANET APS (DANEMARK) | 1 003,90 € |
| Cap Hornu : Hôtel***&Restaurant | Achat de matériaux pour travaux divers Isolation des combles de la gentilhommière | BIGMAT ABBEVILLE (80) | 5 008,96 € |
| | Intervention sur équipement piscine, (pompe sonde) Achat de produits de traitement piscine | EAUTECH SERVICE (60) | 2 892,88 € |
| | Achat de fournitures de plomberie sanitaire chauffage | CEDEO (80) | 3 735,09 € |

| | | | |
|--|---|--|-------------|
| | Fabrication d'une pièce montée pour un mariage | MARIE AMELIE CAKE DESIGN (62) | 1 016,00€ |
| | Achat et réparation matériel cuisine | 3C NORD PICARDIE (80) | 6 888,39 € |
| | Achat de produits d'hygiène et produits jetables | ISAMPRO (62) | 3 032,50 € |
| | Achat d'équipements pour la restauration | HENRI JULIEN (62) | 1 789,38 € |
| | Achats de Livrets coloriage et peluches pour la boutique | KID HOTEL (59) | 2 185,00 € |
| | Achat de produits d'accueil pour l'hôtel | ONE TOUCH COSMETIC CONCEBPCT (33) | 3 081,01 € |
| | Adhésion au réseau Hôtel Groupe Resto Groupe Période 15/05/19 au 14/05/20 | QUARTET CONSEIL (44) | 1 680,00 € |
| | Achat de matériel de plomberie pour travaux | BOULOGNE ETS (80) | 5 436,54 € |
| | Achat de décorations diverses pour organisation mariage | MD RECEPTION (80) | 1 051,53 € |
| | Achat de vêtements professionnels | BEAUTY STREET | 3 829,90 € |
| | Achat de matériels électriques et radiateurs connectés pour les chambres et salle de bains Néréis | REXEL FRANCE FACEN (59) | 20 685,85 € |
| | Achat de pain, gâteaux pour la période de juillet à septembre 2019 | FREVILLE FRANCIS (80) | 7 603,88 € |
| | Achat de matériels électriques pour éclairage soirées | ODELEC NOLLET (62) | 1 284,11 € |
| | Prestations de conseils RH | ERNST&YOUNG (59) | 2 700,00 € |

| | | | |
|-----------------------------|--|--|------------|
| | Maintenance avec dépose (caméra de télésurveillance) + location camion nacelle | KIECE (80) | 1 390,00 € |
| | Achat de draps Housse pour chambres | NORLINGE (59) | 1 798,44 € |
| | Achat de matériels d'ateliers pour le personnel technique | OREXAD (69) | 1 250,10 € |
| <i>Jardins de Valloires</i> | Achat de Plantes | BOOS (49) | 1 420,00 € |
| | Achat de produits nature pour la boutique | ESSCHERT DESIGN BV (PAYS BAS) | 1 387,76 € |
| | Achat de glace artisanale | COTE JARDIN NICOLAS (80) | 3 107,52 € |
| | Achat de produits d'hygiène et produits jetables | ISAMPRO (62) | 1 187,35 € |
| | Achat de graines et de plantes | NOVAFLORE (49) | 1 010,90 € |
| | Intervention technique et remplacement de la dalle tactile sur la caisse | VIVATICKET (86) | 1 040,00 € |
| | Achat de plantes | VEGETAL 85 PEPINIERES (85) | 1 746,85 € |
| <i>Parc du Marquenterre</i> | Achat de matériel pour citerne à fioul, porte abri tonnelle, escalier | BIGMAT ABBEVILLE (80) | 1 398,22 € |
| | Achat de produit pour lave vaisselle | SMAF ENTREPRISE (80) | 1 425,00 € |
| | Achat photographies point de vue du parc | SIX (80) | 2 400,00 € |
| | Achat de produits nature pour la boutique | ESSCHERT DESIGN BV (PAYS BAS Boutique) | 3 014,78€ |
| | Réparation de matériels de cuisine | 3 C NORD PICARDIE(80) | 2 595,29 € |

| | | | |
|------------------------|---|------------------------------------|------------|
| | Achat de glaces artisanales | COTE JARDIN NICOLAS (80) | 2 383,34 € |
| | Achat de fraises | FERME DU MURET (80) | 2 146,00 € |
| | Achat de peluches pour la boutique | WILD REPUBLIC (Danemark) | 2 208,00 € |
| | Achat d'accessoires et peluches pour la boutique | Nature Planet (Danemark) | 1 054,20 € |
| | Achat d'équipements pour la cuisine et le restaurant | HENRI JULIEN (62) | 1 012,00 € |
| | Achat de poutres en chêne pour attelage chevaux Achat de matériaux pour travaux pavillon d'accueil et boutique | BRUANT (80) | 2 899,02 € |
| | Achat de pièces pour souffleurs et tronçonneuse et consommables | GODEFROY EQUIPEMENT (80) | 1 139,08 € |
| | Vidange fosse et bac dégraisseur | METOSTOCK ENVIRONNEMENT (80) | 2 613,00 € |
| | Location d'un engin de chantier pour travaux | KILOUTOU (59) | 3 936,62 € |
| | Achat de sable marquise pour chemin entrée | CARRIERES DE LA VALLEE (62) | 2 827,80 € |
| | Achat d'aliments pour les chevaux | NORIAP (80) | 2 117,60 € |
| | Remplacement de pièces sur les véhicules électriques de service | TR CONSEIL (34) | 3 064,32 € |
| Aquaclub de Belle Dune | Exposition au Salon France CE AMIENS le 08/10/2019 | COMMEXPOSITION (13) | 1 251,00 € |
| | Réparation Pompe 1 piscine | ABV (80) | 1 285,80 € |

| | | | |
|---------------------------|---|--|-------------|
| | Achat de matériels et équipements pour les bassins | PAPIER ETS (59) | 6 800,45 € |
| | Achat de produits piscine | BRENNETAG PICARDIE (80) | 6 721,59 € |
| | Achat de produits d'hygiène et produits jetables | ISAMPRO (62) | 2 26,32 € |
| | Achat de produits de traitement piscine et sauna | BAYROL (67) | 2 478,34 € |
| | Achat de petits équipements et produits traitements de piscine | EAUTECH SERVICE (60) | 4 246,08 € |
| | Achat de produits de traitement piscine | EAU 2(84) | 1 034,91 € |
| <i>Golf de Belle Dune</i> | Achat de vêtements pour la boutique | GOLFINO (Deutschland) | 14 031,61 € |
| | Achat de produits phytosanitaires et traitements pelouses | LHERMITTE FRERES (62) | 2 988,10 € |
| | Achat de marques balles pour vente en boutique | DISTINCTIO (75) | 2 048,80 € |
| | Achat de produits d'entretien (huile, lubrifiant) pour tondeuses et matériels | JW LUBRIFIANT (62) | 2 187,36 € |
| | Achat de produits pour la boutique | ACUSHNET France (60) | 6 383,70 € |
| | Achat de matériels pour parcours de golf | TERRAINS ET PRACTICES DE GOLF (59) | 1 325,07 € |
| | Achat de produits de traitement gazon | CHLORODIS SOPROVERT (62) | 5 877,41 € |
| | Réparation matériel cuisine | 3 C NORD PICARDIE (80) | 1 740,77 € |
| | Achat de décoration et mobilier pour le Club House et le Bar | MAISONS DU MONDE (44) | 1 992,88 € |

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

Collège des Membres du Département : 24
Collège des Membres des EPCI : 8
Collège des Membres des Communes : 15

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur HAUSSOULIER rappelle la date du Débat d'Orientations Budgétaires 2020 à Ault le 20 janvier 2020 à 15 Heures 30 suivie de la cérémonie des vœux à Ault à 17 H 30 Salle du Casino à Ault.

Il indique également que le vote du Budget Primitif aura lieu le 10 février 2020 à 15 Heures 30 Salle Colette au Crotoy.

Les délibérations ont été enregistrées au Contrôle de Légalité le 17 décembre 2019.

Le relevé de décisions a été approuvé, par les membres du Comité Syndical en date du

Stéphane HAUSSOULIER
Président